

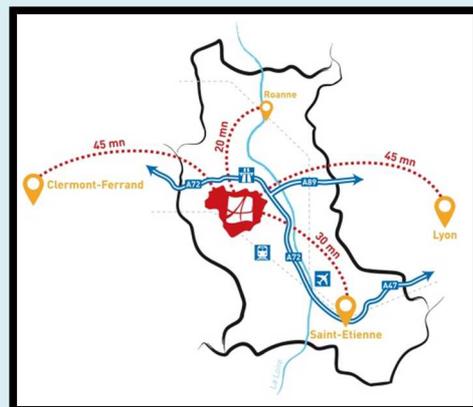
## Appel à candidature Pour un écrivain en résidence

### Présentation du territoire

La communauté de communes du pays d'Astrée est située dans le département de la Loire en Région Rhône-Alpes. Elle représente 18 communes et plus de 14 000 habitants en 2015.

Depuis 2014, la Communauté de communes du Pays d'Astrée a signé une convention financière sur trois années qui lui permet de bénéficier d'une subvention de l'Etat via la DRAC, la Direction Régionale des Affaires culturelles de Rhône-Alpes. Celle-ci permet au territoire de mener depuis, un Parcours de découverte des arts et de la culture intitulé *Chemins en scène et en musique du Pays d'Astrée* (voir annexes).

Le pays d'Astrée doit son nom à l'œuvre d'Honoré d'Urfé, *l'Astrée* et est donc fondamentalement lié aux arts et particulièrement à ceux du livre et de l'écriture. Aujourd'hui, il souhaite pouvoir accueillir un écrivain en résidence, autour du projet des *Chemins*.



Le Pays d'Astrée  
dans le département de la Loire

### 1 Cadre de la résidence

L'écrivain reçu sur notre territoire sera hébergé et nourri au **château de Goutelas**, édifice humaniste remarquable surplombant la plaine du Forez, situé à Marcoux.

L'auteur pourra éventuellement se voir proposer d'autres hébergements, selon ses disponibilités.

Pour plus d'informations :  
<http://www.chateaugoutelas.fr>



Vue du Château de Goutelas

Nous espérons recevoir l'auteur en **résidence fractionnée** étendue de décembre 2015 à juin 2016, pour une présence totale **de trois mois**.

Nous vous proposons ici un projet de **calendrier**. Nous envisageons la présence de l'écrivain répartie en quatre périodes distinctes de **deux ou quatre semaines**. Bien sûr, ce calendrier reste ouvert à tout ajustement.

Ce calendrier coïncide avec celui des **Chemins en scène et en musique du pays d'Astrée**. Les actions de médiation conduites par l'auteur seront **en lien avec les créations proposées** par les étapes et la création participative de ces derniers (**voir annexes**).

### Calendrier provisoire et contenu possible

- **Du mardi 1<sup>er</sup> décembre au mardi 15 décembre 2015 : Période de découverte**  
Ce premier temps sera l'occasion pour l'auteur de rencontrer les habitants du territoire et de **valoriser son œuvre**, son travail, à l'occasion de séances publiques dans différents lieux (bibliothèques, écoles, librairies, lieux atypiques et originaux) dans un **cadre convivial**.
- **Du lundi 1<sup>er</sup> février au lundi 29 février 2016**  
Un temps de médiation auprès du jeune public sera organisé **lors des vacances scolaires** (du **15 au 28 février**) et **pendant les temps scolaires**, par tranche de demi-journée.
- **Du vendredi 1<sup>er</sup> avril au samedi 30 avril 2016**  
Un temps de médiation auprès du jeune public sera organisé lors des 15 jours **lors des vacances scolaires** (du **18 au 30 avril**) et **pendant les temps scolaires**, par tranche de demi-journée.
- **Du mercredi 1<sup>er</sup> juin au mercredi 15 juin 2016**  
Cette période devrait permettre de faire le lien avec la création participative finale.

## 2 Financement

L'écrivain sera rémunéré à hauteur de **2000€ par mois** pendant les trois mois de sa résidence, par le Centre National du Livre (CNL).

Au-delà de cette somme qui répond à l'engagement artistique de l'auteur, les frais de déplacement entre le lieu de résidence et les lieux de médiation seront aussi pris en charge selon le barème en vigueur

## 3 Nos attentes

- ❖ Cette résidence d'écrivain souhaiterait **valoriser le temps de création de l'écrivain**. Les périodes consacrées à son travail d'écriture seront définies avec lui lors de nos premiers contacts. A côté de ces moments, l'auteur **s'engagera dans des actions de médiation** sur l'ensemble du territoire.
- ❖ Ces temps de médiation sont avant tout des **temps de plaisir et d'interaction** avec les habitants. Ils sont à **concevoir main dans la main avec l'écrivain** reçu chez nous. Ils pourront prendre différentes formes au cours de ces trois mois :
  - Lecture d'œuvres,
  - Création d'une œuvre littéraire courte,
  - Participation à une course d'orientation littéraire,
  - Recueil de la parole des habitants du territoire,
  - Café littéraire,
  - Etc.

A côté de la contribution de l'auteur, des acteurs associatifs et bénévoles voire professionnels, pourront venir enrichir cette expérience par la **mise en place d'ateliers complémentaires** (atelier de gravures, d'arts numériques etc.) sur le pays d'Astrée.

- ❖ Nous avons la volonté d’orienter principalement les actions de médiation de cette résidence vers le **jeune public du territoire**, des élèves d’écoles primaires aux lycéens. Pour y parvenir, nous privilégierons un auteur qui **sache ou qui désire travailler avec le public jeune**.
- ❖ Sans contraindre la forme de l’œuvre littéraire attendue, nous aimerions cependant recevoir un **auteur habitué au « format court »** de création, que ce soit dans le domaine de la poésie, du théâtre, de la nouvelle etc.

## 4 Composition du dossier à nous remettre

L’auteur intéressé par notre résidence devra nous présenter ses créations précédentes afin de nous permettre une meilleure appréhension de son univers artistique. Vous devrez ainsi nous faire parvenir :

- Un **courrier dans lequel vous nous indiquerez les premiers éléments** autour desquels vous souhaiteriez bâtir avec nous dans le cadre de notre résidence et précisant vos intentions.
- Une **biographie**,
- Une **présentation de votre œuvre**, des enjeux principaux que vous y développez.
- Une version de vos derniers livres parus : format imprimé (ils vous seront restitués) ou en pdf,
- Si vous avez déjà participé à d’autres résidences d’auteurs, vos retours d’expériences seront bienvenus,

Tous ces documents nous seront envoyés à l’adresse suivante :

**Communauté de communes du pays d’Astrée**  
**BP1 - 17, rue de Roanne - 42130 Boën-sur-Lignon**

Vous disposez **d’un délai d’un mois, jusqu’au 06/11/15**, pour répondre à notre proposition de résidence.

## 5 Premiers contacts...

- ❖ Au vu des documents transmis, et afin de nous aider dans le choix de l’auteur, des rencontres pourront être organisées à notre demande ; en tout état de cause, avant le démarrage de la résidence, nous considérons comme indispensable l’organisation d’un premier contact sur le territoire avec l’écrivain choisi, pour discuter du projet à bâtir ensemble.
- ❖ Tous les candidats ont la possibilité de contacter la directrice du Pays d’Astrée, Mme *Patricia Faye-Chazal*, pour plus de renseignements sur notre offre de résidence :

Nous restons ainsi à votre disposition pour répondre à vos questions :  
De préférence, par mail : [info@pays-astree.com](mailto:info@pays-astree.com) (Objet : *Résidence d’auteur*)